

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Jeudi Dix du mois de Novembre à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS: M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET - Mme Wennie MOLIA - M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS - M. Jules FRAIR – Mme Marguerite MURAT – M. Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC – M. Emmerly BEAUPERTHUY – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADELAIDE - M. Marcellin ZAMI – Mme Sylvia HENRY – Mme Sandra MOLIA – Mme Mévice VERITE - M. Jimmy DAMO – M. Sébastien THOMAS – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Rebecca BELLEVAL - M. David LUTIN - Mme Mégane BOURGUIGNON - M. Lucas ALBERI - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - M. Julien DINO - Mme Maguy BORDELAIS – Mme Jocelyne VIROLAN – Mme Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme France-Enna URBINO (excusée; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – M. Jean LAQUITAINE (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Mme Nadia CELINI (excusée) – Mme Yane BEZIAT – M. Patrice PIERRE-JUSTIN (excusé ; pouvoir donné à Mme Maguy BORDELAIS)

.....
Date d'envoi de la convocation : 4 novembre 2022

Date d'affichage : 4 novembre 2022

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 30

Absents : 5

Procurations : 3

Appelés à voter : 33

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame Nina PAULON

**AVIS DE LA CHAMBRE
REGIONALE DES COMPTES
SUR LA REQUÊTE DE
L'ENTREPRISE GEDIMAT
BOULOGNE**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1612-19 ;

Vu le Code des juridictions financières;

Vu l'avis n°2022-053 du 14 septembre 2022 de la Chambre Régionale Des Comptes;

Vu l'ensemble des pièces du dossier;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE

de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes de clôturer la demande de la société GEDIMAT BOULOGNE suite à son désistement.

**Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le**

Et publication ou notification le

Fait et délibéré à Gosier, le 10 novembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Cécile CORNET -